

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 28 JUIN 2022 A 19H00

Présents à la séance : 18

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 28 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
29 juin 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjoint et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Budget principal Ville de Raon l'Étape : Approbation du compte administratif 2021.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme RUYER Christine
Mme ACCILI Micheline à M. RAMBOURG Bernard
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. KIZILDAG Murat à M. COLIN Joël
Mme DUPONT Virginie à Mme CLANCHÉ Ghyslaine
Mme TRARBACH Carole à M. BREGEOT Claude
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 62/2022

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Après exposé du détail des comptes et hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur CHMIDLIN Stéphane, 1^{ère} Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2021 du budget principal Ville de Raon l'Étape qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 490 270.38 € et un déficit d'investissement de 1 121 997.35 € restes à réaliser compris (- 889 581.46 € hors restes à réaliser).

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Hors la présence de Monsieur le Maire, hors le vote de Madame Marie-Claire DEL MASTRO ayant donné procuration à Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Stéphane CHMIDLIN,

Décide par 24 voix d'approuver ce compte administratif 2021 du budget principal Ville de l'Etape.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,